



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : <b>39</b>	Date de convocation : <b>09 décembre 2025</b>
Nombre de conseillers présents : <b>25</b>	
Nombre de suffrages exprimés : <b>32</b> dont <b>7 pouvoirs</b>	

### SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Aigueperse.

#### Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Emmanuelle DE CASTRO, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Catherine CUZIN

#### Absents ayant donné un pouvoir :

André DEMAY a donné pouvoir à Vanessa ROLLET, Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Bernard MANILLERE a donné pouvoir à Cécile GILBERT, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Thierry SEGUIN, Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Guy TIXIER a donné pouvoir à Pascal LABBE

#### Absents :

Stéphane BARDIN, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Roland GENESTIER, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Luc CHAPUT

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2025\_212 : Urbanisme - Tarification du service ADS pour 2026**

#### ***Finances locales - Divers***

Rapporteur : Jean-Jacques MATHILLON

*Vu la délibération n°2025\_114 portant création d'un service commun d'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols nommé ADS-PUB,*

*Vu la délibération n°2025\_157 approuvant le modèle de convention utilisé par les communes pour adhérer au service ADS-PUB,*

*Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de déterminer annuellement la valeur d'un équivalent permis de construire (ePC), qui est l'unité de référence pour déterminer le coût des actes instruits par le service ADS-PUB,*

Il est proposé au conseil communautaire de fixer le montant d'un ePC à 120,27 euros.

La grille tarifaire se présente donc ainsi :

<b>Acte</b>	<b>ePC</b>	<b>Tarif</b>
CUa	0,3	34,54 €
CUb	0,4	46,06 €
DP	0,7	80,60 €
PA	1,2	138,18 €
PC	1	115,15 €
PD	0,8	92,12 €
AT	0,7	80,60 €

- **Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**
- **d'approuver le montant de l'ePC pour l'année 2026,**
  - **d'approuver la grille tarifaire associée.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.  
Pour extrait certifié conforme  
À Aigueperse, le 24 décembre 2025

Le secrétaire de séance,

Luc CHAPUT

*Signé électroniquement*

Le président,

Claude RAYNAUD

*Signé électroniquement*